Bridge Club de Cesson-Sénart

Règlement Intérieur

Les Compétitions Fédérales (Comité, Ligue et Nationale)

1) Compétitions par Paires

1.1) Engagement de la paire

- Le club de Cesson assure l'engagement de la paire (inscription auprès du Comité) sous les conditions suivantes :

- Au moins un des deux participants est membre du club (cotisation à jour),
- Si un seul des partenaires est membre, il en est le capitaine.
- Il n'y a pas de frais d'engagement de la paire auprès du Comité.

1.2) Droits de Table

- Les droits de table sont à la charge de la paire
- Le remboursement des droits de table par le Club répond aux conditions suivantes :

- Etre membre du club (cotisation à jour),
- Avoir participé à au moins 20 tournois du Club.
- Seuls les droits de table payés en Finale de Ligue et Finale Nationale sont remboursés par le Club,

2) Compétitions en Equipe

2.1) Engagement de l'équipe

- Le Club de Cesson assure l'engagement de l'équipe (inscription auprès du Comité)sous les conditions suivantes :

- Le capitaine de l'équipe est membre du club,
- Les frais d'engagements devront être remboursés au Club par :

- les participants externes (non membre du Club),
- les membres n'ayant pas participé à au moins 20 tournois du Club.

2.2) Droits de Table

- Les droits de table sont à la charge de l'équipe.
- Le remboursement des droits de table par le Club répond aux conditions suivantes :

- Etre membre du club (cotisation à jour),
- Avoir participé à au moins 20 tournois du Club.
- Seuls les droits de table payés en Finale de Ligue et Finale Nationale sont remboursés par le Club,

3) Cas particulier : Les Interclubs

C'est une compétition par équipe, elle suit les règles générales exposées ci-dessus mais :

- Les participants doivent avoir pris leur licence au Club (donc être membre du Club),
- Les droits de table sont remboursés par le Club dès le niveau Comité.

Bridge Club de Cesson-Sénart
Le Bureau